



FINANCEMENT ET EXONÉRATION

EXONÉRATIONS FISCALES EN ZONES FRANCHES URBAINES - TERRITOIRES ENTREPRENEURS (ZFU-TE)

Le dispositif des Zones Franches Urbaines – Territoires Entrepreneurs (ZFU-TE) a été créé pour favoriser le développement économique et l'emploi dans des quartiers prioritaires.

Il offre des avantages fiscaux aux entreprises qui s'implantent ou se créent dans ces zones, sous réserve de respecter certaines conditions.

ENJEUX ?

La Métropole Aix-Marseille-Provence accompagne les entreprises dans leur implantation en ZFU en fournissant des informations, en facilitant les démarches administratives et en surveillant le respect des conditions d'éligibilité et des clauses d'embauche dans le but de :

- Stimuler l'implantation d'entreprises dans des zones défavorisées pour générer de l'activité économique (Enjeux économiques).
- Encourager l'embauche locale afin de réduire le chômage dans les quartiers prioritaires (Enjeux sociaux).
- Réduire les inégalités entre territoires en renforçant l'attractivité des zones concernées (Enjeux territoriaux).

POUR QUI ?

Le dispositif ZFU-TE permet aux entreprises éligibles de bénéficier d'une exonération fiscale sur leurs bénéfices. Ces avantages sont accordés en échange d'un engagement à respecter des clauses locales d'embauche, favorisant ainsi l'emploi dans les quartiers concernés. Il est destiné :

- Aux entreprises créées ou implantées en ZFU avant le 31/12/2025.
- Aux structures ayant moins de 50 salariés et un chiffre d'affaires ou total de bilan inférieur à 10 millions d'euros.
- Les entreprises doivent être imposables dans la catégorie des BIC, BNC ou soumises à l'impôt sur les sociétés.

Certaines activités, comme les professions civiles ou la sidérurgie, sont exclues du dispositif.

Contacts :

- **Paul XICLUNA**, développeur économique
paul.xicluna@ampmetropole.fr
- **Margaux GILARD**, développeur économique
margaux.gillard@ampmetropole.fr